

Observation n°49

Sujet : [INTERNET] ZMEL anse de Cavalière

Date : Wed, 10 Apr 2024 19:52:27 +0200

L'information suivante a été collectée le 10/04/2024 19:52:

Vous êtes: Un particulier

Nom: FROSSARD

Prénom: Denis

Code postal: 83320

Ville:

Sujet: ZMEL anse de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je suis d'accord avec l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière notamment sur l'analyse sécuritaire du projet.

Observation n°50

Sujet : [INTERNET] Implantation ZMEL Cavaliere - Cap Negre

Date : Thu, 11 Apr 2024 08:44:50 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 08:44:

Vous êtes: Un particulier

Nom: TESSIER

Prénom: philippe

Code postal: 83220

Ville: LE PRADET

Sujet: Implantation ZMEL Cavaliere - Cap Negre

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je soutiens totalement l'UPNCR dans le courrier qui vous a été envoyé au sujet de l'implantation de la ZMEL Cavalière Cap nègre. Ces ZMEL n'ont absolument aucun intérêt écologique alors que ce serait leur raison d'être. Aucun plaisancier censé ne jette l'ancre dans des herbiers de posidonies, sa sécurité en dépend. J'ai appris la notion de "cone de vue" c'est vrai, la vue sera bien plus agréable avec 71 bouées blanches implantées devant les plages!. Quant au fait que certaines bouées feront l'objet d'une liste d'attente pour un stationnement de longue durée, il s'agit probablement d'une initiative provenant d'un potentat local pour favoriser encore une fois, la région en est friande, quelques amis proches. Il s'agit simplement d'une appropriation illégale de l'espace public maritime. Ces implantations n'ont qu'un effet, dégouter le plaisancier de la fréquentation de certaines parties du littoral, elle favorise par contre le locataire occasionnel qui n'a aucune notion de sécurité maritime en lui offrant un parking payant et une fausse notion de sécurité.

Observation n°51

Sujet : [INTERNET] bouées

Date : Thu, 11 Apr 2024 08:57:23 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 08:57:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Lettinger

Prénom: Gilles

Sujet: bouées

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Merci de noter que je suis contre la mise en place de bouées pour cause de "privatisation" du domaine public, suppression d'abris côtiers libres, nuisance à la convivialité et liberté...

Observation n°52

Sujet : [INTERNET] ZMEL de Cavalière au Lavandou

Date : Thu, 11 Apr 2024 11:13:06 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 11:13:

Vous êtes: Autre

Nom: Bellaguet

Prénom: Abel

Code postal: 83400

Ville: HYERES

Sujet: ZMEL de Cavalière au Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: A Monsieur le commissaire enquêteur. L'Association des Usagers du Port d'Hyères (AUPH) qui existe depuis 50 ans, concerne un port de 1600 places, dont les titulaires se sentent extrêmement concernés par la privation de liberté de mouillage, prévue à Cavalière, qui obère fortement leurs droits ancestraux. Toutefois nul ne conteste que l'herbier doive être protégé, mais d'autres prédateurs que les plaisanciers, qui eux sont écologistes par essence. A ce titre l'AUPH doit, de par ses statuts, "développer des activités pédagogiques pour la protection environnementale de la Rade d'Hyères et du littoral". Le premier effet négatif du projet est que les plaisanciers n'ont entendu parler de cette restriction de mouillages que par l'annonce de l'enquête publique, sans avoir été associés à son élaboration. Ce qui aurait évité au projet d'être élaboré par des ignares en matière de mouillage de la plaisance légère. Le fait que les mouillages légers lèsent l'herbier n'a jamais été démontré par aucune étude sérieuse et nombre de photos aériennes de 1965 du site d'état Géoportail ont plutôt tendance à démontrer le contraire. Les fonctionnaires auteurs du projet, n'ont jamais vu une ancre au mouillage et ne savent pas ce que tous les plaisanciers constatent constamment: a) que lorsqu'il y a pléthore de bateaux c'est qu'il fait « grand beau » et que dès lors le bateau tient sur le poids de son ancre et de sa chaîne, qu'il n'y a pas de « croche » et que le bateau n'évite pas, donc la

chaîne ne « racle » pas l'herbier. b) s'il fait grand vent, les plaisanciers ne mouillent pas dans les posidonies parce que, tout le monde le sait, sauf les décideurs de ZMEL, les ancres ne tiennent pas dans les posidonies par grand vent. Le deuxième effet négatif est de priver de tout abri du vent d'est, et à 10 milles à la ronde, cette partie de la côte. En outre le projet ne respecte pas les dispositions légales de création des ZMEL, puisque rien n'est prévu pour la récupération des déchets. Enfin le point le plus négatif, proche de l'hypocrisie, est le mépris souverain des "reports" absolument éludés, alors que c'est envoyer chez le voisin tous ceux qui ne pourront trouver place sur les bouées. L'intérêt général semble donc bien loin de la préoccupation des auteurs du projet. Pour toutes ces raisons ce projet est entièrement à refondre, surtout par ce que tous les plaisanciers sont parfaitement d'accord pour protéger l'herbier, mais de ses vrais agresseurs. Après en avoir pris connaissance l'AUPH soutient entièrement l'argumentaire du collectif UPNCR. Merci de votre attention Pour l'AUPH le Président Abel Bellaguet

Observation n°53

Sujet : [INTERNET] ZMEL Anse Cavalière

Date : Thu, 11 Apr 2024 11:19:43 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 11:19:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Guillen

Prénom: David

Code postal: 83600

Ville: Fréjus

Sujet: ZMEL Anse Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je soutiens pleinement l'avis formulé par l'UPNCR.

Observation n°54

Sujet : [INTERNET] ZMEL de Cavaliere

Date : Thu, 11 Apr 2024 13:01:39 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 13:01:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Diu

Prénom: Patrice

Code postal: 83400

Ville: Hyères

Sujet: ZMEL de Cavaliere

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je suis opposé à la création de la ZMEL de Cavaliere en tant qu'appropriation et spoliation du domaine public au prétexte de protection de l'environnement. Je soutiens l'avis de l'UNPCR sur ce sujet.

Observation n°55

Sujet : [INTERNET] ZMEL Cavalière

Date : Thu, 11 Apr 2024 16:19:39 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 16:19:

Vous êtes: Autre

Nom: MERCIER

Prénom: Alain

Code postal: 13002

Ville: Marseille

Sujet: ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: L'Union nautique de Port-Miou et des Calanques qui existe depuis 60 ans, concerne une calanque occupée par une ZMEL de 350 places, dont les titulaires se sentent extrêmement concernés par la privation de la liberté de mouillage, qui obère fortement leurs usages de la mer. Nul ne conteste que l'herbier doive être protégé, mais il existe bien d'autres pollueurs que les plaisanciers dans les environs de leur calanque, et les plaisanciers se sentent souvent bien seuls dans leurs actions visant à cette protection : - Le premier pollueur a été la société Solvay, qui a durant 99 ans exploité le calcaire local pour fabriquer de la soude, en profitant de la proximité de la production de sel des Salins de Giraud. Les plaisanciers se sont mobilisés pour mettre fin à cette exploitation industrielle qui a détruit mais qui a comblé la moitié de Port-Miou avec les déblais de l'exploitation, les morceaux trop petits étant peu utilisables ont été rejetés dans la mer sans égard pour la vie sous marine. - Le second pollueur a été la société Alteo, qui a depuis 30 ans installé le rejet des sous produits toxiques de la chimie de la bauxite dans le « canyon de Cassis » et voit chaque année son autorisation reconduite malgré la mobilisation des pêcheurs des plongeurs et des plaisanciers. - Le troisième pollueur a été la ville de Marseille et sa station d'épuration, dont les eaux ont produit une mer tellement opaque que l'herbier a disparu dans un triangle de plus de trois milles marins de côté, en particulier dans la zone dite « plateau des chèvres » et jusqu'à Riou au large. - Le quatrième pollueur a été le Parc National des Calanques, dont l'objet affiché est la préservation de la biodiversité (dans cette marge urbaine de Marseille qui est une décharge de déchets industriels) mais dont l'effet visible est la multiplication sans limite des activités touristiques et de la visite des lieux devenus emblématiques de « la nature » en même temps qu'ils sont « patrimoine à exploiter économiquement ». Instruits par ces expériences, les plaisanciers de Port-Miou qui voyagent l'été en voilier de petite taille (moins de 12 mètres) sont attentifs à ce que les phénomènes qui se sont produits dans leur zone de promenade dominicale ne se reproduisent pas sur toute la côte méditerranéenne française. C'est à ce titre qu'ils s'intéressent aux actions supposées « garantir l'accès aux zones naturelles en les préservant » : elles et ils attendent de ces actions qu'elles ne soient pas dirigées par l'intérêt industriel ou économique, et qu'elles ne réduisent pas les usages locaux traditionnels au profit d'usages nouveaux peu respectueux d'un patrimoine trop souvent considéré comme « ressource ». C'est pourquoi aussi elles et ils demandent que les plaisanciers soient systématiquement associés aux décisions qui concernent les usages de la mer, bien amont des enquêtes publiques sur les décisions prêtes à être mises en oeuvre. Le projet concerné a été manifestement élaboré par des ignares en matière de mouillage de la

plaisance légère : le fait que les mouillages légers (qui sont ponctuels, temporaires et forains) lèsent l'herbier n'a jamais été démontré par aucune étude sérieuse et nombre de photos aériennes de 1965 du site d'état Géoportail ont plutôt tendance à démontrer le contraire. Les fonctionnaires auteurs du projet ne savent pas ce que tous les plaisanciers constatent : a) que lorsqu'il y a pléthore de bateaux c'est qu'il fait « grand beau » et que dès lors le bateau tient sur le poids de son ancre et de sa chaîne, qu'il n'y a pas de « croche » et que le bateau n'évite pas, donc la chaîne ne « racle » pas l'herbier. b) que s'il fait grand vent, les plaisanciers ne mouillent pas dans les posidonies parce que, tout le monde le sait, sauf les décideurs dans leur bureau, les ancres ne tiennent pas dans les posidonies. Le projet a en outre un effet négatif important : priver de tout abri du vent d'est, et à 10 milles à la ronde, cette partie de la cote. Le mouillage est parfois une nécessité absolue et urgente. En outre le projet ne respecte pas les dispositions légales de création des ZMEL, puisque rien n'est prévu pour la récupération des déchets (poubelles, mais aussi eaux noires et grises qui s'accumulent rapidement dans un bateau, dès que le séjour en dehors d'un port est organisé). Le point le plus négatif est le mépris souverain des « effets de report » du mouillage qui sont absolument éludés, alors qu'une ZMEL envoie chez le voisin tous ceux qui ne pourront trouver place sur les bouées. L'intérêt général semble donc bien loin de la préoccupation des auteurs du projet. L'intérêt particulier en revanche semble sa préoccupation majeure, les bouées permettant l'occupation du domaine maritime par ceux là même qui se sont approprié l'ensemble des espaces terrestres adjacents, parfois même les côtes et les cheminements. Pour toutes ces raisons ce projet est entièrement à refondre. Tous les plaisanciers sont parfaitement d'accord pour protéger l'herbier, mais pour le protéger de ses vrais agresseurs. Après en avoir pris connaissance l'UNPMC soutient entièrement l'argumentaire du collectif UPNCR. Merci de votre attention Alain MERCIER Vice président de la FSN13, vice président de l'UNPMC, membre de l'Union des Plaisanciers de Port-Miou

Observation n°56

Sujet : [INTERNET] ZMEL Cavalière

Date : Thu, 11 Apr 2024 18:36:18 +0200

L'information suivante a été collectée le 11/04/2024 18:36:

Vous êtes: Un particulier

Nom: BLANGER

Prénom: Philippe

Code postal: 83250

Ville: La Londe-les-Maures

Sujet: ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je suis tout à fait en accord avec l'UPNCR et je soutiens l'avis qu'elle a formulé.

Observation n°57

Sujet : [INTERNET] ZMEL ANSE DE CAVALIÈRE

Date : Sat, 13 Apr 2024 10:36:17 +0200

L'information suivante a été collectée le 13/04/2024 10:36:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Rouvillois

Prénom: pierre

Code postal: 13010

Ville: Marseille

Sujet: ZMEL ANSE DE CAVALIÈRE

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Je vous informe que j'approuve l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière. Le plaisancier (voile) que je suis respecte l'environnement qui est le support de mon loisir. Depuis que l'application Donia existe, je l'utilise systématiquement. Il me semble plus judicieux de continuer le développement de tels outils, ainsi que de contrôler et corriger les comportements inappropriés. C'est par l'éducation et la compréhension des enjeux que l'on obtient des effets durables sur plusieurs générations. Bien cordialement

Observation n°58

Sujet : [INTERNET] Enquete ZMEL Cavalieres

Date : Sat, 13 Apr 2024 18:57:00 +0200

L'information suivante a été collectée le 13/04/2024 18:57:

Vous êtes: Un particulier

Nom: ROCHET

Prénom: Thierry

Code postal: 83400

Ville: HYERES

Sujet: Enquete ZMEL Cavalieres

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: J'approuve l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière Le projet est disproportionné devant le pseudo risque environnemental, et prive les navigateurs d'un meilleur abri par vent d'est. L'herbier de posidonies est en bonne santé avec un retentissement marginal, et loin derrière les autres causes telle la turbidité de l'eau et les pollutions locales des activités terrestres. Cela va affecter gravement la plaisance traditionnelle, respectueuse de son milieu , au détriment de consommateurs d'un loisir de type occasionnel et non responsable.

Observation n°59

Sujet : [INTERNET] ZMEL anse de Cavalière. Le Lavandou

Date : Sun, 14 Apr 2024 19:18:29 +0200

L'information suivante a été collectée le 14/04/2024 19:18:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Davy

Prénom: Pierre-Yves

Code postal: 83980

Ville: Le Lavandou

Sujet: ZMEL anse de Cavalière. Le Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur. Monsieur, comme de très nombreux plaisanciers locaux, je m'inquiète du projet cité ci-dessus même si j'en comprends l'objectif écologique. Le très faible nombre de corps morts prévus est totalement incompatible avec la fréquentation des mois de juillet/août. Je crains que cela entraîne des litiges pouvant être violents entre plaisanciers se précipitant sur le dernier corps mort disponible. Par ailleurs, la pose à 100 mètres de la côte des plus proches corps morts rendra totalement inconfortable donc impossible le mouillage des petits bateaux de moins de 8 mètres. Le vent d'Est, Sud-Est, très fréquent en été rentre dans la baie fortement dès que l'on s'éloigne du Cap Negre. Il paraît en outre illusoire de faire déménager un bateau de 6 mètres qui aura pris un emplacement de 12 mètres ou inversement sauf en "faisant distribuer" des contraventions par la Gendarmerie qui a sûrement d'autres tâches plus importantes et ce n'est de plus l'esprit de personne de régler les problèmes en sanctionnant à tout va. Je me permets, Monsieur le Commissaire enquêteur, une suggestion : pourquoi ne pas laisser libre, dans le respect des règles habituelles, (respect des bouées de 50 mètres bien sûr) le mouillage des petits bateaux (maxi 8 m ou 7,5 m par exemple) dont les ancres et chaînes sont légères, nécessitant un faible rayon de sécurité et donc sans dommages pour les fonds, ce qui permettrait aux plus gros bateaux d'utiliser les corps morts? Meilleures salutations. Pierre Yves Davy né le 3 Avril 1953, résident et plaisancier au Lavandou depuis 1984.

Observation n°60

Sujet : [INTERNET] Zone de mouillage de cavaliere

Date : Mon, 15 Apr 2024 09:39:06 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 09:39:

Vous êtes: Un particulier

Nom: MIGNUCCI

Prénom: BERNARD

Code postal: 84800

Ville: l'isle sur la sorgue

Sujet: Zone de mouillage de cavaliere

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je soutiens les positions de l'UPNCR avec mes remerciements

Observation n°61

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique projet de ZMEL dans l'anse de Cavalière , commune du Lavandou

Date : Mon, 15 Apr 2024 10:31:50 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 10:31:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Corbier

Prénom: Laurent

Code postal: 83000

Ville: TOULON

Sujet: Enquête Publique projet de ZMEL dans l'anse de Cavalière , commune du Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Monsieur le Commissaire Enquêteur, Habitant Toulon, je suis un navigateur expérimenté, propriétaire d'un voilier de taille moyenne, et je connais et apprécie nos côtes varoises depuis des décennies. Je souhaite m'exprimer dans le cadre de « l'Enquête publique unique, portant sur la demande d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour la création d'une Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) sur le domaine public maritime de l'anse de Cavalière, située sur la commune du Lavandou ». Au vu des documents mis à la disposition du public, ce projet de ZMEL dans l'anse de Cavalière présente bon nombre de postulats erronés, de contradictions, ou encore de mis-conceptions qui militent pour son abandon dans sa version actuelle et pour sa refonte complète en prenant les avis professionnels et pertinents du milieu de la plaisance. Parlons d'abord de la priorité N°1 rappelée lourdement et sans beaucoup de nuances par les promoteurs de la ZMEL : celle de la préservation des herbiers de posidonies. Tous les plaisanciers responsables et respectueux de la nature comprennent parfaitement cette priorité. Mais il n'y a pas à ma connaissance, d'études démontrant scientifiquement – à Cavalière comme ailleurs- la destruction des herbiers par la petite et moyenne plaisance. Mais surtout c'est oublier que la très grande majorité des navigateurs est parfaitement au fait des pratiques de mouillage responsables dont la première est que les ancres ne tiennent pas sur les herbiers... et que ce sont donc les zones de sable qui sont systématiquement recherchées. Il y a ensuite l'aberration de la localisation géographique des zones où seront implantées les bouées avec leur très forte concentration dans l'Est de l'anse. Or la partie Ouest du Cap Nègre est l'un des seuls abris bien connus des navigateurs par fort vent d'Est et il est regrettable de le peupler de dizaines de bouées qui de facto en réduiront la surface disponible en cas de coup de vent. On peut aussi s'interroger sur les quotas de bouées en fonction des tailles de bateaux : 41 bouées sur les 71 que comptera la ZMEL seront réservées aux unités de moins de 8 mètres. Cette disposition est clairement un appel à l'invasion de hors-bord, vedettes et semi-rigides... dont les vertus en matière d'écologie (carburants polluants, nuisances olfactives et sonores ...) sont plus que contestables ! Enfin sur le fonctionnement : on ne comprend pas bien comment ce projet de ZMEL va pouvoir éviter les dysfonctionnements observés par exemple à Port Cros pour ce qui concerne « la police des bouées » (refus de libérer les bouées à l'heure, altercations entre plaisanciers etc...). Quelles mesures

concrètes seront «originales» par rapport à celles en vigueur à Port Cros, et quel budget (pérenne) pourra leur être alloué pour garantir leur efficacité ? Un dernier point : j'ai découvert avec un très grand étonnement l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 29/02/20024 qui stipule que << Le projet ne nécessite pas d'étude d'impact>>. Quelle en est la justification ? Les quelques lignes ci-dessus montrent en effet que les impacts sont bien réels pour le monde de la plaisance et mériteraient donc d'être étudiés !

Observation n°62

Sujet : [INTERNET] Enquêtes publiques environnementale Z MEL lavandou

Date : Mon, 15 Apr 2024 14:40:11 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 14:40:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Mule'

Prénom: jacques

Code postal: 13730

Ville: ST VICTORET

Sujet: Enquêtes publiques environnementale Z MEL lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je soutien l avis formulé par l UPNCR

Observation n°63

Sujet : [INTERNET] Zmel Cavaliers

Date : Mon, 15 Apr 2024 18:07:15 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 18:07:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Vidalenc

Prénom: Lucas

Code postal: 83980

Ville: Le lavandou

Sujet: Zmel Cavaliers

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, ayant pratiqué le mouillage à Cavalière avec parents et amis, en juillet et août, je ne comprends les raisons avancées pour restreindre cette pratique très appréciée : les fonds sont magnifiques, sans aucune trace de dégradation liée aux ancrs des bateaux qui viennent en cet endroit, les bateaux régulent d'eux-même leur mouillage en fonction des possibilités. Et pourquoi réserver des places à des riverains, quelle raison objective alors que ces personnes ont déjà le privilège de résider dans un endroit paradisiaque? J'espère que vous tiendrez compte à minima des demandes raisonnables et légitimes exprimées par l'APPL. Bien cordialement

Observation n°64

Sujet : [INTERNET] Zmel Cavalieres

Date : Mon, 15 Apr 2024 18:07:46 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 18:07:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Vidalenc

Prénom: Lucas

Adresse postale:

Code postal: 83980

Ville: Le lavandou

Sujet: Zmel Cavalieres

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, ayant pratiqué le mouillage à Cavalière avec parents et amis, en juillet et août, je ne comprends les raisons avancées pour restreindre cette pratique très appréciée : les fonds sont magnifiques, sans aucune trace de dégradation liée aux ancrages des bateaux qui viennent en cet endroit, les bateaux régulent d'eux-même leur mouillage en fonction des possibilités. Et pourquoi réserver des places à des riverains, quelle raison objective alors que ces personnes ont déjà le privilège de résider dans un endroit paradisiaque? J'espère que vous tiendrez compte à minima des demandes raisonnables et légitimes exprimées par l'APPL. Bien cordialement

Observation n°65

Sujet : [INTERNET] Projet de ZMEL Cavalière

Date : Mon, 15 Apr 2024 20:38:46 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 20:38:

Vous êtes: Un particulier

Nom: ROLLIN

Prénom: Francois

Code postal: 83980

Ville: Le Lavandou

Sujet: Projet de ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, Je vous informe que je suis résolument opposé à ce projet, tant sur son principe que sur ses modalités. En effet: 1- Le motif invoqué de préservation des posidonies (principe louable dans l'absolu) ne tient pas dans ce cas d'espèce, car, selon diverses études, leur emprise s'est même étendue ces dernières années. Le projet n'est donc pas justifié. Cela devrait suffire à tout arrêter sur le champ... sauf si d'autres objectifs non explicites étaient recherchés..? lesquels? 2- Compte tenu de ce qui précède, la réduction à 28 du nombre de mouillages en accès libre (soit une baisse de 60 à 80% des pratiques actuelles) est inacceptable, à la fois pour des raisons de liberté de mouillage dans le domaine public et pour des raisons de sécurité (en cas de coup de vent). 3- Les

distances prévues à la côte de certaines de ces bouées sont bien trop importantes (100 à 150m), notamment pour protéger de la houle d'Est. 4- L'établissement de quotas par catégorie (résident du quartier ou non) et par taille de bateau (<8m, > 8m, ...) est une aberration et ne peut conduire qu'à une sous optimisation de l'utilisation des mouillages proposés (par ailleurs considérablement réduits dans le projet) 5- Enfin il semblerait qu'un système de réservation (voire paiement pour certains bateaux) soit prévu (dans des conditions pas clairement établies) ! L'administration n'a-t-elle rien d'autre à faire que de pondre de pareilles usines à gaz qui compliquent inutilement la vie de ses administrés / des citoyens? Et qui dit usine à gaz dit suivi/contrôle et donc ressources additionnelles pour faire tourner l'usine inutile... Je confirme et conclus: projet inutile, qui plus est, mal conçu. Un peu de bon sens et de simplicité, Stop ! Merci FR

Observation n°66

Sujet : [INTERNET] Zmel Le Lavandou

Date : Mon, 15 Apr 2024 22:29:33 +0200

L'information suivante a été collectée le 15/04/2024 22:29:

Vous êtes: Autre

Nom: THIOT

Prénom: Bernard

Code postal: 83430

Ville: SAINT MANDRIER

Sujet: Zmel Le Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour Concernant l'enquête publique en cours , notre association , l'Amicale des Plaisanciers Mandréens , forte de 300 membres dont beaucoup fréquentent ce lieu , s'inquiète des dispositions qui pourraient être prises sans concertations .A minima nous souhaiterions que les observations prises par L'UPNCR et L'APPL soient prises en compte. Cordialement Bernard Thiot
Vice président APM

Observation n°67

Sujet : [INTERNET] ZMEL Cavalière

Date : Tue, 16 Apr 2024 10:31:27 +0200

L'information suivante a été collectée le 16/04/2024 10:31:

Vous êtes: Un particulier

Nom: de la Taille

Prénom: Xavier

Code postal: 83430

Ville: ST MANDRIER SUR MER

Sujet: ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je dénonce le mode de décision qui consiste à définir des règlements sans tenir compte de

l'avis des principaux concernés : les navigateurs qui, seuls, sont en capacité de déterminer les meilleures solutions en tenant compte de leur sécurité et de la praticité des mouillages. En particulier il n'est pas démontré que les navires dits de moyenne plaisance soient à l'origine d'une quelconque régression des posidonies, ce qui entraîne qu'une solution basée sur ce concept est vouée à l'échec; il faut instaurer une période de contrôle et des moyens d'investigation. Je soutiens le texte de l'UPNCR.

Observation n°68

Sujet : [INTERNET] projet ZMEL Cavalière

Date : Tue, 16 Apr 2024 12:24:17 +0200

L'information suivante a été collectée le 16/04/2024 12:24:

Vous êtes: Un particulier

Nom: Billiet

Prénom: Nadine

Code postal: 83240

Ville: Cavalaire s/mer

Sujet: projet ZMEL Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: cela fais plus de quarante ans que nous navigons dans ces zones de Cavalaire de plus en plus on paye des sommes monstres au Port. ce projet nous limite notre usage en mer pour trouver un abris du vent dans les baies concernés. ces projets nous enlève l'esprit de liberté en mer. pourquoi c'est le plaisancier qu' l'on puni , alors que les grand bateaux de pêche raclent les fonds marin. en 40 ans de navigation la poseidonie est toujours la a l'endroit que j'ai toujours connu et en même quantité, je n'y comprends plus rien. cette partie de la cote à toujours été un paradis pour faire de la navigation.cela est même la seule raison pourquoi on as pris une habitation ici. il ya déjà beaucoup de bateaux en vente a cause des restrictions a venir, l'été sera un drame pour trouver une boué bref l'échec total. cela nous donne envie de quitter tout à fait la France..... Il ya d'autre pays qui restent accueillant et surveillant pour les plaisirs marin, et la sauvegarde aux multiples chantiers navals et entreprises qui vivent des bateaux. autre question pourquoi alors agrandir les.places dans les ports avaisinants si le plaisancier perds son indépendance et la liberté de mouillage selon la direction et les grès du vent . on y comprends plus rien attendez plutôt que les ports se vident , si le mouillage pratiqué depuis si longtemps nous est interdit à l'avenir proche. nous sommes des marins conscients alors que ceux qui louent un bateau pour un jour font plus de dégâts car ils ne connaissent ou s'n fiche purement de l'environnement des fonds marins

Observation n°69

Sujet : [INTERNET] ZMEL CAVALIERE LE LAVANDOU

Date : Tue, 16 Apr 2024 13:50:30 +0200

L'information suivante a été collectée le 16/04/2024 13:50:

Vous êtes: Un particulier

Nom: NESLIAT

Prénom: Laurent

Code postal: 83400

Ville: HYERES

Sujet: ZMEL CAVALIERE LE LAVANDOU

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Je souhaite m'exprimer sur le projet de ZMEL au Lavandou (Cavalière). 1. sur les herbiers Un des objectifs principaux du projet de ZMEL à Cavalière est la conservation de l'herbier de posidonies. Il s'avère que l'herbier n'est pas menacé et présente une excellente forme. 2. sur l'impact des mouillages sur l'herbier les petites et moyennes unités ont un impact très limité sur l'herbier. Les plaisanciers "aguerris" sont respectueux de l'environnement. La signature d'une charte et d'un engagement volontaire remplacerait avantageusement la ZMEL 3. sur la notion d'abri Avec les ZMEL, la notion d'abri disparaît au profit d'une réservation à l'avance qui ne permet pas de trouver refuge et protection. L'impact d'un naufrage sur la sécurité des personnes et sur l'environnement (pollution) ne peut être éludé. Lors du retrait des bouées (l'hiver), la notion d'abri prend encore plus de sens. Les coups de vent sont nombreux, la houle bien plus présente. Et l'interdiction de mouiller perdure (cf ZMEL BAGAUD). C'est un non sens. 4. sur la notion de cône de vue il y a débat : des points colorés qui polluent le visuel sans esthétique sont ils plus "jolis" que des unités (souvent jolies : on les prend en photo !! contrairement aux bouées géométriquement réparties...). Les bateaux ont toujours contribué au paysage. Avec les ZMEL, on MODIFIE le paysage avec des bouées disgracieuses et ce, MEME LORSQU'IL N'Y A PAS DE BATEAUX MOUILLES... c'est pire ! 5. sur la gestion des réservations Comment fait un plaisancier qui n'a pas de smartphone ? on l'oblige à s'équiper ? cela arrive encore, et doit rester un choix, pas une nécessité. Comment faire si une unité occupe "illégalement" une bouée réservée et que personne n'est à bord ? ou que la personne ne peut/veut pas partir (pas en état de prendre la mer, pas envie, pas en capacité par rapport aux conditions météo) la question est d'autant plus cruciale en cas de coup de vent !

Observation n°70

Sujet : [INTERNET] ZMEL de cavalaire

Date : Wed, 17 Apr 2024 08:38:28 +0200

L'information suivante a été collectée le 17/04/2024 08:38:

Vous êtes: Un particulier

Nom: BOUTTAZ

Prénom: OLIVIER

Code postal: 83230

Ville: BORMES LES MIMOSAS

Sujet: ZMEL de cavalaire

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: bonjour J'approuve pas l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière

Observation n°71

Sujet : [INTERNET] ZMEL de cavalaire
Date : Wed, 17 Apr 2024 08:40:26 +0200

L'information suivante a été collectée le 17/04/2024 08:40:

Vous êtes: Un particulier
Nom: BOUTTAZ
Prénom: OLIVIER
Code postal: 83230
Ville: BORMES LES MIMOSAS
Sujet: ZMEL de cavalaire
Destinataire: Enquêtes publiques environnementales
Message: Bonjour J'approuve l'avis formulé par l'UPNCR sur le projet de ZMEL de l'anse de Cavalière

Observation n°72

Sujet : [INTERNET] Projets ZMEL ZONE DE CAVALIÈRE
Date : Wed, 17 Apr 2024 09:31:32 +0200

L'information suivante a été collectée le 17/04/2024 09:31:

Vous êtes: Un particulier
Nom: Hernandez
Prénom: Marc
Code postal: 34660
Ville: Cournonterral
Sujet: Projets ZMEL ZONE DE CAVALIÈRE
Destinataire: Enquêtes publiques environnementales
Message: J'approuve les observations et propositions formulées par L'UPNCR et L'APPL.